

Province de Québec

À une séance ordinaire du conseil municipal de Laurierville, tenue aux lieu et heure ordinaire du conseil, lundi le 3 octobre 2011, conformément au Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents : M. Mario Lessard, M. Daniel Fortin, M. Charles-Omer Brassard, M. Luc Côté, formant quorum sous la présidence du maire, M. Marc Simoneau. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, est aussi présent.

Sont absentes : Mme Pierrette Payeur et Mme Julie Bernard.

Ordre du jour de l'assemblée

1. Présentation et approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal du 6 septembre 2011.
3. Avis de motion concernant un règlement sur un Code d'éthique et de déontologie.
4. Présentation du projet de règlement sur un Code d'éthique et de déontologie.
5. Changement de quelques sections des grandes portes et des coupe-froid au garage municipal.
6. Prix pour chaînes à glace, agrilim et tubes pour nouveau tracteur.
7. Entente avec Fabrique pour utilisation stationnement (balayage, sablage, réparation mineure)
8. Approbation du prix à la tonne pour la fourniture de sel à glace en vrac pour l'entretien des chemins municipaux d'hiver 2011-2012.
9. Autorisation au directeur général pour le paiement de certains comptes par Accès D.
10. Entente avec propriétaires pour le sentier pédestre du camp des copains.
11. Compte-rendu réunion du Comité Famille-Aînés.
12. Prolongement du mandat de Mme Pierrette Payeur, conseillère.
13. Période de questions de l'assistance.
14. Participation à la Journée Normand-Maurice du 15 octobre prochain.
15. Déneigement du pont de la Grosse-Ile.
16. Cotation pour refaire alimentation en eau des urinoirs à la salle municipale.
17. Dépôt des indicateurs de gestion pour l'année 2010.
18. Demande de dérogation mineure de M. Benoît Mercier.
19. Demande de dérogation mineure de Cuirs Mario inc..
20. Adhésion annuelle 2012 à Tourisme Érable.
21. Demande de participation financière à la troupe « La Relève ».
22. Correspondance.
23. Approbation des comptes.
24. États des revenus et dépenses au 30 septembre 2011.
25. Varia.
26. Clôture de l'assemblée.

Résolution : 2011-202

Adoption de l'ordre du jour.

Proposé par M. Mario Lessard, appuyé par M. Charles-Omer Brassard, et résolu unanimement, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

Adoptée

Résolution : 2011-203

Adoption du procès-verbal du 6 septembre 2011.

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que le procès-verbal du 6 septembre 2011, soit et est adopté et signé tel que rédigé et présenté aux membres du conseil, et dont le directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

Adoptée

Avis de motion concernant un règlement sur un Code d'éthique et de déontologie.

M. Luc Côté, conseiller, donne **avis de motion**, conformément à l'article 445 du Code municipal, qu'à la séance ordinaire du 7 novembre 2011, sera présenté pour adoption un règlement sur un Code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux.

Présentation du projet de règlement sur un Code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux.

M. Luc Côté, conseiller, présente le projet de règlement sur un Code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux.

Toute municipalité doit adopter un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux en vue d'assurer l'adhésion explicite des membres de tout conseil d'une municipalité aux principales valeurs de celle-ci en matière d'éthique, de prévoir l'adoption de règles déontologiques et de déterminer des mécanismes d'application et de contrôle de ces règles.

Que le code d'éthique et de déontologie énonce les valeurs suivantes : l'intégrité, l'honneur, la prudence dans la poursuite de l'intérêt public, le respect, la loyauté envers la municipalité et la recherche de l'équité.

Que le code prévoit également des règles ayant pour objectif de prévenir : les situations de conflits d'intérêts, le favoritisme, la malversation, les abus de confiance et les autres inconduites.

Qu'un avis public sera publié suivant la loi qui régit la municipalité, au plus tard le 7^e jour qui précède celui de la tenue de la séance où est prévue l'adoption du susdit règlement.

Résolution : 2011-204

Changement de quelques sections des grandes portes et des coupe-froid au garage municipal.

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par M. Mario Lessard, et résolu unanimement, d'autoriser l'entreprise Léger Drolet & Fils inc., à remplacer 1 ou 2 sections sur chacune des 2 grandes portes au garage municipal, ainsi que de changer les coupe-froid des dites portes.

Que ce conseil autorise également M. François Gingras, inspecteur en voirie adjoint, à remplacer la porte de service du garage municipal.

Que le coût des travaux est estimé à ±2 000.00 \$, taxes incluses.

Adoptée

Résolution : 2011-205

Prix pour chaînes à glace, agrilim et tubes pour pneus avant pour nouveau tracteur.

Proposé par M. Luc Côté, appuyé par M. Charles-Omer Brassard, et résolu unanimement, que ce conseil accepte le prix fourni par le Garage Elphège Boissonneault inc. pour l'ajout d'agrilim dans les pneus arrière, ainsi que l'achat de tubes pour les pneus avant du nouveau tracteur.

Que le prix du Garage Elphège Boissonneault inc. est de 1 156.34 \$, taxes incluses, incluant la main-d'œuvre pour la pose des tubes et pour l'ajout de l'agrilim.

Que ce conseil accepte également le prix fournit par Chaîne Sélect inc., pour la fourniture de chaînes à glace pour les roues arrière du nouveau tracteur, au montant de 1 901.41 \$, taxes incluses.

Adoptée

Résolution : 2011-206

Entente avec la Fabrique de Ste-Julie de Laurierville pour l'utilisation du stationnement.

Attendu que la municipalité de Laurierville utilise le stationnement de la Fabrique de Ste-Julie de Laurierville, pour divers événements durant l'année (tournoi de balle-molle, Fête de la St-Jean, Tire de tracteurs, Tournoi de hockey);

En conséquence, il est proposé par M. Daniel Fortin, appuyé par M. Mario Lessard, et résolu unanimement, que ce conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à préparer une entente avec la Fabrique de Ste-Julie de Laurierville, autorisant le service de loisirs de la municipalité, à utiliser le stationnement de la Fabrique pour divers événements annuels, et qu'en retour la municipalité accepte d'effectuer le balayage du stationnement au printemps, ainsi que le sablage lorsque le stationnement est glacé et enfin d'effectuer des réparations mineures au pavage.

Que le maire, M. Marc Simoneau, et le directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Laurierville, l'entente avec la Fabrique de Sainte-Julie de Laurierville.

Adoptée

Résolution : 2011-207

Prix à la tonne pour la fourniture de sel déglaçant en vrac pour l'entretien des chemins municipaux durant la saison hivernale 2011-2012.

Proposé par M. Luc Côté, appuyé par M. Mario Lessard, et résolu unanimement, que ce conseil accepte le prix soumis par Sel Warwick inc., pour la fourniture de 55 tonnes de sel déglaçant pour l'entretien des chemins municipaux durant la saison 2011-2012.

Que le prix à la tonne est de 99.95 \$ livraison incluse, comparativement à 99.50 \$, pour la saison 2010-2011, représentant un déboursé de 5 497.25 \$, taxes non incluses.

Adoptée

Résolution : 2011-208

Autorisation au directeur général pour le paiement de certaines factures par Accès D.

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer le paiement de certaines factures par l'entremise du service Accès D de Desjardins.

Que les factures payées par ce service sont celles des fournisseurs suivants : Bell Canada, Bell Mobilité, Hydro-Québec, Gaudreau Environnement inc., Ministre du Revenu du Québec et Receveur Général du Canada pour les retenues et cotisations de l'employeur.

Adoptée

Résolution : 2011-209

Entente avec propriétaires pour le sentier pédestre du camp des copains.

Attendu que plusieurs personnes de Laurierville et des environs utilisent, en période hivernale, le sentier pédestre aménagé sur les lots suivants : 380-P, propriété de Michel Côté 2000 inc., 381-P, 382-P, 384-P et 385-P, propriétés de M. Bernard Samson, 383-P propriété de M. Normand Morency, 386 propriété de M. Stéphane Mercier., 387 propriété de la Ferme Rebelle (1998) inc., 413-P propriété de M. Yvon Mercier et 417-P, propriété de M. Yvon Bilodeau;

Attendu que la municipalité assure le bâtiment situé sur le lot 413-P, propriété de M. Yvon Mercier, lequel est utilisé comme camp relais par les usagers du sentier pédestre;

Attendu que ce conseil juge à propos de signer une entente avec les propriétaires des terrains sur lesquels le sentier pédestre est aménagé, afin de régulariser le passage du sentier pédestre sur chacune des propriétés, et de définir les responsabilités de chaque partie;

Pour ces raisons, il est proposé par M. Mario Lessard, appuyé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que le directeur général et secrétaire-trésorier prépare une entente concernant le sentier pédestre aménagé sur les lots susmentionnés.

Que le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Laurierville, l'entente à intervenir avec Michel Côté 2000 inc., M. Bernard Samson, M. Normand Morency, M. Stéphane Mercier, Ferme Rebelle (1998) inc., M. Yvon Mercier et M. Yvon Bilodeau, concernant le sentier pédestre aménagé sur une partie de leur terrain respectif.

Que copie de l'entente soit expédiée à l'assureur de la municipalité, soit Promutuel Appalaches-St-François, afin que ce dernier puisse assurer cette activité, laquelle sera ajoutée sans frais, selon la confirmation de la responsable du dossier de la municipalité chez Promutuel, Mme Élise Turcotte.

Adoptée

Compte-rendu réunion du Comité Famille-Aînés.

Le directeur général et secrétaire-trésorier informe les membres du conseil, que la réunion prévue le 19 septembre dernier pour le choix d'un logo pour le Comité Famille-Aînés a été annulée, laquelle sera reprise le 5 octobre prochain. Le Comité a reçu 3 propositions de logo, lesquels seront étudiés à la réunion du 5 octobre.

Résolution : 2011-210

Prolongement du mandat de Mme Pierrette Payeur, conseillère.

Attendu que Mme Pierrette Payeur, conseillère, n'a pas assisté à une séance du conseil depuis le 17 mai 2011;

Attendu que le défaut d'assister aux séances du conseil par Mme Payeur, est dû à un motif sérieux et hors de son contrôle;

En conséquence, il est proposé par M. Mario Lessard, appuyé par M. Charles-Omer Brassard, et résolu unanimement, que ce conseil décrète, en vertu de l'article 317 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités, que l'absence de Mme Payeur n'entraîne pas la fin de son mandat.

Que la présente résolution sera évaluée à nouveau, s'il y a lieu, à la séance d'octobre 2012.

Adoptée

Période de questions de l'assistance.

- Intervention de M. Pierre Cloutier sur le gaspillage de l'eau potable.

Le directeur général et secrétaire-trésorier mentionne qu'en effet chaque municipalité, possédant un réseau d'aqueduc, devra déposer avant le 1^{er} avril 2012 un rapport concernant la consommation d'eau potable dans sa municipalité, suite à l'adoption par le Gouvernement de la Stratégie sur l'eau potable.

Résolution : 2011-211

Participation à la Journée Normand-Maurice.

Proposé par M. Mario Lessard, appuyé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville accepte de participer à la journée Normand-Maurice du 15 octobre prochain.

Que lors de cette journée, les citoyens de Laurierville pourront apporter leurs résidus domestiques dangereux au garage municipal entre 9h00 et 12h00, incluant entre autres le matériel informatique, les cellulaires, l'huile à moteur, les piles, la peinture, les pesticides, les solvants, etc... .

Que les résidus domestiques dangereux seront par la suite traités par l'entreprise Peintures récupérées du Québec inc..

Qu'une circulaire sera expédiée par la poste, à chaque adresse civique, pour annoncer cette journée, ainsi les produits acceptés lors de cette journée.

Que le coût de participation à cette journée, incluant le coût de traitement des produits ramassés, est estimé à 1 000 \$.

Adoptée

Déneigement du pont de la Grosse-Ile.

Ce point est reporté à la prochaine séance régulière.

Résolution : 2011-212

Cotation pour refaire alimentation en eau des urinoirs à la salle municipale.

Attendu que l'alimentation en eau des urinoirs à la salle municipale doit être ouverte lors de chaque activité, et refermer le lendemain, puisque le système prend environ 1 000 litres d'eau à chaque jour, lorsque le système est en mode ouvert;

Attendu que la municipalité a demandé un prix pour remplacer le système actuel, par un système de chasse manuel ou électronique,

Attendu qu'un système avec chasse manuel est estimé à 1 980 \$, taxes non incluses, et qu'un système à chasse électronique est estimé à 3 030 \$, taxes non incluses, selon des estimations fournies par Plomberie 1750 inc.;

Après délibérations, il est résolu de garder le système actuel pour l'alimentation en eau des urinoirs à la salle municipale, attendu le coût plutôt élevé, par rapport à l'utilisation de la salle municipale;

Que le préposé à l'entretien ménager de la salle municipale, continue d'ouvrir et fermer l'alimentation en eau des urinoirs, au besoin, afin de gaspiller le moins d'eau possible.

Adoptée

Dépôt des indicateurs de gestion 2010.

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose les indicateurs de gestion pour l'année 2010, accompagnés du résultat des indicateurs de gestion des années 2008 et 2009, à titre comparatif. Les indicateurs de gestion 2010 seront publiés dans le journal local « Le Poliquin » du 14 octobre prochain.

Transport routier

1) Nom de l'indicateur : Coût de la voirie municipale par kilomètre de voie

a)	2010	2009	2008
Coût de l'activité voirie municipale	144 219	127 096	120 635
Nombre de km de voie	122,60	122,60	122,60
Coût de la voirie municipale, sans l'amortissement, pour un km de voie	1 176 \$	1 037 \$	984 \$
Médiane municipalités (220) 1000-1999		2 152 \$	1 955 \$

b)	2010	2009	2008
Coût de l'activité voirie municipale	475 061	450 542	429 822
Nombre de km de voie	122,60	122,60	122,60
Coût de la voirie municipale pour un km de voie	3 875 \$	3 675 \$	3 506 \$
Médiane municipalités (220) 1000-1999		3 097 \$	2 895 \$

2) Nom de l'indicateur : Coût de l'enlèvement de la neige par kilomètre de voie

a)	2010	2009	2008
Coût de l'activité enlèvement de la neige	97 139	96 376	121 871
Nombre de km de voie déneigés	121,20	121,20	121,20
Coût d'enlèvement de la neige, sans l'amortissement, pour un km de voie	801 \$	795 \$	1 006 \$
Médiane municipalités (220) 1000-1999		1 634 \$	1 648 \$

b)	2010	2009	2008
Coût de l'activité enlèvement de la neige	98 651	97 888	123 383
Nombre de km de voie déneigés	121,20	121,20	121,20
Coût d'enlèvement de la neige pour un km de voie	814 \$	8 08 \$	1 018 \$
Médiane municipalités (220) 1000-1999		1 722 \$	1 709 \$

Hygiène du milieu

3) Nom de l'indicateur : **Pourcentage de bris par 100 kilomètres de conduite**

	2010	2009	2008
Nombre de bris d'aqueduc	2	1	0
Nombre de km de conduite d'eau principale	10,30	10,30	10,30
Pourcentage de bris d'aqueduc par 100 km de conduite d'eau potable	19,42%	9,71%	0%
Médiane municipalités (145) 1000-1999		13,5 %	12,3 %

4) Nom de l'indicateur : **Coût de distribution par kilomètre de conduite**

a)	2010	2009	2008
Coût de l'activité distribution de l'eau potable	19 237 \$	18 029 \$	15 979 \$
Nombre de km de conduite d'eau principale	10,30	10,30	10,30
Coût de distribution de l'eau, sans l'amortissement, pour un km de conduite d'eau potable	1 868 \$	1 750 \$	1 551 \$
Médiane municipalités (162) 1000-1999		2 923 \$	2 676 \$

b)	2010	2009	2008
Coût de l'activité distribution de l'eau potable	35 074 \$	33 866 \$	31 816 \$
Nombre de km de conduite d'eau principale	10,30	10,30	10,30
Coût de distribution de l'eau pour un km de conduite d'eau potable	3 405 \$	3 288 \$	3 089 \$
Médiane municipalités (162) 1000-1999		5 564 \$	5 702 \$

5) Nom de l'indicateur : **Coût d'approvisionnement et de traitement par mètre cube d'eau**

a)	2010	2009	2008
Coût de l'activité approvisionnement et traitement de l'eau potable	4 484 \$	4 305 \$	3 839 \$
Nombre total de m ³ d'eau traitée	114 695	105 742	103 202
Coût d'approvisionnement et de traitement de l'eau potable, sans l'amortissement, pour un m³ d'eau traitée	0,04 \$	0,04 \$	0,04 \$
Médiane municipalités (136) 1000-1999		0,38 \$	0,31 \$

b)	2010	2009	2008
Coût de l'activité approvisionnement et traitement de l'eau potable	4 787 \$	4 608 \$	4 141 \$
Nombre total de m ³ d'eau traitée	114 695	105 742	103 202
Coût d'approvisionnement et de traitement de l'eau potable pour un m³ d'eau traitée	0,04\$	0,04 \$	0,04 \$
Médiane municipalités (136) 1000-1999		0,41 \$	0,42 \$

6) Nom de l'indicateur : **Coût de distribution par mètre cube d'eau**

a)	2010	2009	2008
Coût de l'activité distribution de l'eau potable	19 237 \$	18 029 \$	15 979 \$
Nombre de m ³ d'eau circulant dans le réseau	114 695	105 742	103 202
Coût de distribution, sans l'amortissement, d'un m ³ d'eau potable	0,17 \$	0,17 \$	0,15 \$
Médiane municipalités (159) 1000-1999		0,27 \$	0,24 \$

b)	2010	2009	2008
Coût de l'activité distribution de l'eau potable	35 074 \$	33 866 \$	31 816 \$
Nombre de m ³ d'eau circulant dans le réseau	114 695	105 742	103 202
Coût de distribution d'un m ³ d'eau potable	0,31 \$	0,32 \$	0,31 \$
Médiane municipalités (159) 1000-1999		0,53 \$	0,52 \$

7) Nom de l'indicateur : **Coût du traitement par mètre cube d'eaux usées**

a)	2010	2009	2008
Coût de l'activité traitement des eaux usées	4 165	4 984 \$	4 890 \$
Nombre de m ³ d'eaux usées traitées par la station de d'épuration	18 727	24 754	27 900
Coût de revient, sans l'amortissement, d'un m³ d'eaux usées traitées par la station	0,22 \$	0,20 \$	0,18 \$
Médiane municipalités (150) 1000-1999		0,20 \$	0,18 \$

b)	2010	2009	2008
Coût de l'activité traitement des eaux usées	10 666 \$	8 847 \$	8 753 \$
Nombre de m ³ d'eaux usées traitées par la station de d'épuration	18 727	24 754	27 900
Coût de revient d'un m³ d'eaux usées traitées par la station	0,57 \$	0,36 \$	0,31 \$
Médiane municipalités (150) 1000-1999		0,43 \$	0,38 \$

8) Nom de l'indicateur : **Coût de distribution par kilomètre de conduite**

a)	2010	2009	2008
Coût de l'activité réseaux d'égout	372 \$	402 \$	392 \$
Nombre de km de conduite d'égout principale	1,00	1,00	1,00
Coût de fonctionnement des réseaux, sans l'amortissement, pour un km de conduite d'égout	372 \$	402 \$	392 \$
Médiane municipalités (155) 1000-1999		2 000 \$	1 970 \$

b)	2010	2009	2008
Coût de l'activité réseaux d'égout	7 194 \$	6 939	5 613 \$
Nombre de km de conduite d'égout principale	1,00	1,00	1,00
Coût de fonctionnement des réseaux pour un km de conduite d'égout	7 194 \$	6 939 \$	5 613 \$
Médiane municipalités (155) 1000-1999		4 955 \$	4 802 \$

Santé financière globale

9) Nom de l'indicateur : **Pourcentage du service de la dette**

	2010	2009	2008
Frais de financement + remboursement de la dette à long terme	185 530 \$	193 565 \$	171 739 \$
Dépenses de fonctionnement + remboursement de la dette à long terme	1 211 292 \$	1 132 744 \$	1 139 405 \$
Pourcentage du service de la dette	15,32 %	17,09 %	18,17 %
Médiane municipalités (209) 1000-1999		9,1 %	9,2 %

10) Nom de l'indicateur : **Pourcentage d'endettement**

	2010	2009	2008
Endettement total net à long terme	887 618 \$	999 364 \$	1 143 108 \$
Valeur des immobilisations et des propriétés destinées à la revente	6 024 712 \$	6 304 601 \$	6 292 245 \$
Pourcentage de l'endettement total net à long terme par rapport à la valeur des immobilisations et des propriétés destinées à la revente	14,73 %	15,85 %	18,17 %
Médiane municipalités (216) 1000-1999		20,1%	22,0 %

Ressources humaines

11) Nom de l'indicateur : **Pourcentage du coût de la formation par rapport à la rémunération totale**

	2010	2009	2008
Coût de la formation	3 959	3 617 \$	3 261 \$
Rémunération totale	173 168	177 911	173 866 \$
Pourcentage du coût de la formation par rapport à la rémunération totale	2,29 %	2,03 %	1,88 %
Médiane municipalités (212) 1000-1999		2,08 %	2,30 %

12) Nom de l'indicateur : **Effort de formation par employé**

	2010	2009	2008
Nombre d'heures de formation	92	82	88
Effectifs personnes-année	6,33	5,60	5,57
Nombre d'heures de formation par employé	14,53	14,64	15,80
Médiane municipalités (208) 1000-1999		10,6	10,6

13) Nom de l'indicateur : **Durée moyenne des lésions professionnelles**

	2010	2009	2008
Nombre d'heures d'absence du travail pour lésions professionnelles	0	0	0
Nombre de lésions professionnelles	0	0	0
Durée moyenne d'absence des employés, en heures, pour cause de lésions professionnelles	0	0	0
Médiane municipalités (49) 1000-1999		56,00 h	100 h

14) Nom de l'indicateur : **Taux de départs potentiels à la retraite**

	2010	2009	2008
Nombre de départs potentiels à la retraite au cours des 5 prochaines années	1	1	1
Nombre d'employés réguliers	8	8	8
Pourcentage de départs potentiels à la retraite des employés réguliers au cours des 5 prochaines années	12,50 %	12,50 %	12,50 %
Médiane municipalités (195) 1000-1999		12,50 %	11,11 %

Résolution : 2011-213

Demande de dérogation mineure de M. Benoît Mercier.

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure au règlement de zonage de l'ex municipalité du village de Laurierville, soumise par M. Benoît Mercier, et localisée comme suit : 438 avenue Normand. L'article visé par la demande de dérogation mineure au règlement de zonage de l'ex municipalité du village de Laurierville, est l'article 5.3.2, relativement à la marge de recul latérale.

Attendu que suite au dépôt d'un certificat de localisation pour la propriété sise au 438 avenue Normand, ce dernier démontre qu'une partie de la résidence est implantée à 1,73 mètre de la ligne latérale sud-est, à son point le plus rapproché, alors que le règlement de zonage, à son article 5.3.2, indique une marge de recul latéral minimum de 2 mètres, pour une dérogation de 0.27 mètre;

Attendu que les membres du conseil prennent également connaissance de l'avis donné par les membres du comité consultatif d'urbanisme, lors d'une réunion tenue le 26 septembre 2011 à 19h30. Cet avis recommande d'accepter la demande de dérogation mineure de M. Benoît Mercier;

Attendu que le conseil donne audience à toute personne désirant se faire entendre sur cette demande;

Après délibérations, il est proposé par M. Mario Lessard, appuyé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et de l'analyse de la demande, ce conseil accepte la demande de dérogation mineure de M. Benoît Mercier, telle que présentée.

Adoptée

Résolution : 2011-214

Demande de dérogation mineure de Cuir Mario inc..

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure au règlement de zonage de l'ex municipalité du village de Laurierville, soumise par Les Cuir Mario inc., et localisée comme suit : 10A rue Gingras. L'article visé par la demande de dérogation mineure au règlement de zonage de l'ex municipalité du village de Laurierville, est l'article 5.2.1, relativement à la marge de recul arrière.

Attendu que ce conseil a accordé, au mois d'août 2009, une dérogation mineure de 1 mètre à Les Cuir Mario inc., pour un projet d'agrandissement de son bâtiment principal, afin que le bâtiment puisse être emplanté à 9 mètres de la ligne arrière au lieu de 10 mètres comme indiqué au règlement de zonage de l'ex municipalité du village de Laurierville, à son article 5.2.1, pour la zone 4 C/la;

Attendu que suite à la réalisation du projet, M. Mario Bilodeau, président de Les Cuir Mario inc., a avisé la municipalité, que le bâtiment est finalement à 8 mètres de la ligne arrière, pour une dérogation de 2 mètres, au lieu de 1 mètre;

Attendu que les membres du conseil prennent également connaissance de l'avis donné par les membres du comité consultatif d'urbanisme, lors d'une réunion tenue le 26 septembre 2011 à 19h30. Cet avis recommande d'accepter la demande de dérogation mineure de Les Cuir Mario inc.;

Attendu que le conseil donne audience à toute personne désirant se faire entendre sur cette demande;

Après délibérations, il est proposé par M. Luc Côté, appuyé par M. Charles-Omer Brassard, et résolu unanimement, que suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et de l'analyse de la demande, ce conseil accepte la demande de dérogation mineure de Les Cuir Mario inc., telle que présentée.

Adoptée

Résolution : 2011-215

Adhésion annuelle 2012 à Tourisme Érable.

Proposé par M. Mario Lessard, appuyé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que ce conseil adhère au plan de partenariat touristique proposé par Tourisme Érable pour l'année 2012.

Que la contribution annuelle, pour 2012, est de 200.00 \$, taxes non incluses, laquelle contribution permet à la municipalité de mettre en valeur un produit ou un service situé sur son territoire, en plus d'appuyer les efforts touristiques engagés par Tourisme Érable.

Que le service que la municipalité de Laurierville désire promouvoir est celui du sentier pédestre du Camp des copains.

Adoptée

Résolution : 2011-216**Demande de participation financière à la troupe « La Relève ».**

Proposé par M. Daniel Fortin, appuyé par M. Charles-Omer Brassard, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville achète une visibilité dans le programme d'entrée de La Relève, dans le cadre de la présentation d'une production théâtrale intitulée « Mr. Scrooge », présentée les 10, 11 et 12 novembre 2011 à l'auditorium de la polyvalente La Samare.

Que le coût de la visibilité choisit par le conseil est de 50.00 \$.

Que La Relève est un groupe de théâtre de la Polyvalente La Samare, composée d'une cinquantaine de jeunes des secondaires 1, 2 et 3.

Adoptée**Correspondance.**

- Réception d'une copie certifiée conforme du règlement numéro 316, édictant le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de l'Érable, accompagnée de la résolution de son adoption.

- Réception du nouveau calendrier des versements de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la Taxe d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ), suite à la modification de la programmation de travaux par la municipalité de Laurierville. Les versements sont les suivants :

2011 : 145 000 \$ 2012 : 245 000 \$ 2013 : 219 018 \$

- Réception du bilan annuel d'activités 2010-2011 de la Sûreté du Québec, poste de la MRC de l'Érable, ainsi que du bilan annuel d'activités du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011 de la Sûreté du Québec, district de la Mauricie et du Centre-du-Québec.

- Lettre de M. Pierre Hébert, citoyen de Sainte-Élizabeth-de-Warwick, demandant aux municipalités d'adopter une résolution demandant à l'Assemblée nationale de suspendre immédiatement les travaux de la Commission de la représentation électorale du Québec, afin de revoir et corriger la Loi électorale du Québec, pour mieux harmoniser les limites des circonscriptions avec celles des régions administratives et des MRC.

Aucune suite à cette demande.

- Réception d'une demande que la MRC de l'Érable soumet à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), afin de conclure une entente concernant le premier volet de l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, soit sur les îlots déstructurés de la zone agricole.

- Le directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité informe les membres du conseil du dépôt d'un nouveau rôle d'évaluation foncier triennal pour les années 2012, 2013 et 2014, dont la valeur imposable est de 105 553 600 \$, comparativement à 93 726 900 \$, pour l'année 2011, représentant une augmentation de 11 826 700 \$ ou d'environ 13%.

- Lettre de la présidente de la Table des aîné(e)s de la MRC de l'Érable, Mme Pierrette Fradette, demandant de nommer un membre du conseil pour participer aux travaux de la Table des aîné(e)s, laquelle se réunit 5 ou 6 fois par année.

Aucune délégation à la Table des aîné(e)s pour le moment.

Liste des comptes

Hydro-Québec : Pose luminaire rue du Boisé	164.05
Carte Sonic : Essence 16 août au 12 sept. 2011	446.33
Remboursement taxes municipales : Ajust. évaluation (8 dossiers)	1 237.95
Bell Mobilité : Service pour cellulaires août et septembre.	126.61
J.M. Samson inc. : Location lift pour déchargement sacs asphalte.	17.09
Hydro-Québec : Facturation rectifiée service luminaire rue	1.86
Hydro-Québec : Service aqueduc du 21/07 au 20/09/2011	959.27
Hydro-Québec : Service édifice du 27/07 au 23/09/2011	551.77
Hydro-Québec : Service station pompage égout du 27/07 au 23/09/2011	82.88
Hydro-Québec : Service caserne du 27/07 au 23/09/2011	149.66
Hydro-Québec : Service bibliothèque du 27/07 au 23/09/2011	106.64
Hydro-Québec : Service garage du 28/07 au 22/09/2011	197.74
Hydro-Québec : Service aqueduc rg Scott du 28/07 au 22/09/2011	59.70
Hydro-Québec : Service croix rg Scott du 28/07 au 22/09/2011	73.71
Caisse Desjardins : Int. et capital emprunt # 2003-06.	14 790.00
Ministre des Finances : 2 ^e versement sécurité publique	49 970.00
Receveur gén. Canada : Remise féd. de sept. 2011	1 620.67
Ministre du Revenu : Remise prov. de sept. 2011	3 978.71
Salaire : Rémunération des employés municipaux d'octobre 2011	11 448.19
Industrielle Alliance : Assurance-collective employés octobre 2011	1 385.43
SSQ : Cotisations régime retraite employés octobre 2011	1 241.72
Ville de Plessisville : Frais cour municipale	216.51
Me Sylvain Beauregard : Frais cour municipale	66.93
Petite caisse : Achat timbres et divers	149.43
Formiciel : Achat pour bureau	431.78
Editions juridiques : Mise à jour code municipal	73.50
XEROX : Contrat de service du photocopieur 26/08 au 26/09/2011	128.78
Fondation Solidarité Jeunesse : Participation journée N. Maurice 2011	342.75
Micro Zone P.L. (2007) : Service technique sur site internet	313.35
Librairie Lepage : Achat de livres pour bibliothèque	55.21
Buropro : Achat de livres pour bibliothèque	90.04
OMH : Contribution déficit et participation au loyer d'octobre	2 630.59
Biolab : Analyses d'eau de septembre 2011	331.88
Multi pompe Enr. : Pièce pour caserne	56.96
Réjean Champagne : Installation fenêtres et porte édifice	27 886.80
Gilbert Labrie : Rép. petite tondeuse	86.53
Dura-Lignes inc. : Pose ligne jaune de rue : rg 8 ouest, rg 6 et Scott	2 496.44
Carrière Plessis : Pierre rang 5	280.90
Garage A. Charest 2010 : Collet pour entrée d'eau garage	7.41
Transports Maggy Beaudet : Entrée d'eau garage / barrages castors	1 710.88
E.M.P. : Transport feuilles mortes.	338.36
Garage Marc Labrie enr. : Batterie remorque	136.71
Suspension Victo : Rép. camion d'hiver après vérification	6 052.37
SCA des Appalaches : Huile fournaise édifice, Matériels garage bureau, édifice et caserne et diesel	1 836.55
Ferme Mercier : Réparation glissière rang Scott avec pépinière (3h)	256.33
Les Glissières de Sécurité JTD inc. : Pièces glissière rang Scott	185.75
Fonds d'information sur le territoire : Mutations de septembre.	18.00
Claire Gosselin : Frais déplacements et ass. coll. octobre.	121.81
Pierre Cloutier : Étude de 2 dérogations mineures.	30.00
Carole Roberge : Étude de 2 dérogations mineures.	30.00
Karl Côté : Étude de 2 dérogations mineures.	30.00
ORAPÉ : Service pour septembre.	232.50
Marc Simoneau : Frais congrès.	769.79
Luc Côté : Frais congrès.	597.17
Charles-Omer Brassard : Frais congrès.	745.10
Gaudreau Environnement inc. : Service pour septembre.	6 828.08
Régie de la Mauricie : Service pour septembre (estimé).	3 439.73
Hydro-Québec : Luminaires de rues en septembre.	857.55
Bell Canada : Service pour octobre.	687.30
Bell Mobilité : Service pour octobre cellulaires.	64.40

Résolution : 2011-217

Approbation des comptes.

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que la liste des comptes ci-haut mentionnée, soit acceptée telle que présentée, et que le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé d'en effectuer le paiement.

Adoptée

États des revenus et dépenses au 30 septembre 2011.

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose l'état des revenus et dépenses de la municipalité au 30 septembre 2011, démontrant à cette date, des revenus de l'ordre de 1 324 798.87 \$, et des déboursés au montant de 1 045 875.18 \$, laissant un solde en caisse de 37 701.07 \$.

Varia.

Aucun sujet.

Résolution : 2011-218

Clôture de l'assemblée

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que l'assemblée soit levée.

Adoptée

Je, Marc Simoneau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire.

directeur général et secrétaire-trésorier.